

MM. les Docteurs A. A. Allaire, H. Archambault, L. W. Beauregard, R. Craig, E. V. Désy, J. E. D'Amour, Paul Denis, Lorne Drum, Frs. Duckett, J. A. Gélinas, W. M. Fisk, A. F. Foss, Jos. Latour, E. L'abbé de Grandchamp, L. P. Pelletier, Louis V. Massé, R.W. Mitchell, W. A. Moffat, Geo. D. Robins, D. Wm Oliver, H. F. Picard, Ernest Pelletier, Paul Ostiguy, W. Smith, N. A. Sabourin, D. T. Walker, Chs C. Tétreault.

Docteurs J. C. A. Archambault, Geo. Frs. Bourgeois, J. A. Cadot, A. Ferland, Jos. Marion, Emile Pelletier, Eugène Prévost, P. Ste-Marie, dont les titres deviennent en règle en septembre prochain, obtiennent de se faire assermenter à Montréal à cette époque, devant monsieur le Docteur Marcil, vice-président pour le district de Montréal.

MM. Jos. R. Fortin et J. D. Lecompte sont admis à la licence sur examen, d'après décision de la législation.

La motion Roddick-Brosseau, impose un examen aux Docteurs Bazin, Lauterman et Reilley, licenciés, *non bona fide*, du Manitoba.

La motion Beausoleil-Roddick, adoptée à l'unanimité, porte que la réciprocité entre les Bureaux Provinciaux du Manitoba et de Québec sera basée uniquement sur des licences dant les porteurs seront des praticiens résidants *bona fide* de l'une ou l'autre Province, s'étant soumis à tous les règlements de leur Province respective, concernant l'admission à l'étude de la médecine, aux études médicales, et au diplôme.

Les Docteurs Cunin, Stewart, Garrow et Rimer